

## FICHE DE VÉRIFICATION DE LA DOCUMENTATION D'APPOINT SUPPLÉMENT À LA DEMANDE D'AUTORISATION PRÉSENTÉE AUX TERMES DE L'ARTICLE 9 DE LA LPE

*Ce document indique les annexes au formulaire de demande liée à l'article 9 de la LPE que le demandeur peut être tenu de fournir. Cette fiche de vérification a pour but d'aider les demandeurs à remplir le formulaire de demande et devrait être consulté parallèlement au document intitulé « Marche à suivre pour obtenir un certificat d'autorisation (air et bruit) » publié en février 2005.*

Ce formulaire doit être joint à la demande présentée aux termes de l'article 9 de la LPE afin qu'elle soit complète.

	Pièce jointe	Renvoi au <i>Guide to Applying</i>	Obligatoire si ...	Joint	Référence	Confidentiel
1.	Preuve du nom légal du demandeur	Section 4.1	Toujours requis à moins de fournir le permis principal d'entreprise	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> S.O.		Sans objet
2.	Copie du permis principal d'entreprise	Section 4.2	Le demandeur est une entreprise de l'Ontario et désire simplifier le processus de demande	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> S.O.		Sans objet
3.	Levé officiel	Section 4.3	Si l'adresse cadastrale est fournie	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> S.O.		
4.	Copie du permis de la LPAEN	Section 4.3	L'installation se trouve dans une zone de contrôle de l'aménagement telle que définie par la <i>Loi sur la planification et l'aménagement de l'escarpement du Niagara</i>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> S.O.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
5.	Copie de l'approbation du service municipal d'urbanisme (ORMCA)	Section 4.3	L'installation se trouve dans la zone de conservation de la moraine d'Oak Ridges	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> S.O.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
6.	Nom, adresse et numéro de téléphone du titulaire du permis d'exploitation	Section 4.3	Le matériel sera utilisé non pas par le demandeur mais un titulaire de permis d'exploitation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> S.O.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
7.	Nom, adresse et consentement du propriétaire du terrain ou du site pour l'installation ou la construction et l'exploitation du matériel ou de l'installation	Section 4.3	Le demandeur n'est pas propriétaire du site sur lequel se trouve l'installation	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> S.O.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

	<b>Pièce jointe</b>	<b>Renvoi au Guide to Applying</b>	<b>Obligatoire si ...</b>	<b>Joint</b>	<b>Référence</b>	<b>Confidentiel</b>
8.	Copie du certificat d'autorisation courant	Section 4.5	La demande concerne une modification à un certificat d'autorisation courant	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> S.O.		Sans objet
9.	Liste des autorisations/permis environnementaux demandés concernant ce projet ou reçu par rapport à ce projet	Section 4.5	D'autres autorisations/permis ont été demandés ou délivrés en vertu de la LPE ou de la LREO par rapport à ce projet seulement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> S.O.		Sans objet
10.	Copie de l'arrêté d'agent provincial demandant la présentation d'une demande	Section 4.5	La demande fait suite à un arrêté d'agent provincial	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> S.O.		Sans objet
11.	Liste des autorisations accordées à cette installation en vertu de l'article 9 de la <i>Loi sur la protection de l'environnement</i>	Section 4.6	Des autorisations ont déjà été accordées à cette installation en vertu de l'article 9 de la loi	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> S.O.		Sans objet
12.	Documentation d'appoint montrant que la proposition n'est pas un instrument prescrit de la <i>Charte des droits environnementaux (CDE)</i>	Section 4.6	La demande répond aux exigences du Règl. de l'Ont. 68/94	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> S.O.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
13.	Documentation d'appoint concernant l'exemption de la participation du public prévue dans la CDE	Section 4.7	Le demandeur demande que la proposition soit exemptée de l'affichage dans le Registre environnemental	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> S.O.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
14.	Documentation d'appoint concernant l'exemption ou le respect des obligations prévues par la <i>Loi sur les évaluations environnementales (LEE)</i>	Section 4.7	La demande fait partie d'une entreprise régie par la LEE	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> S.O.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
15.	Liste décrivant les activités de consultation publique liées à ce projet	Section 4.7,8	Le demandeur participe à une consultation publique ou à des activités de notification du public en plus de celles prévues par la CDE et la LEE	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> S.O.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
16.	Frais de demande	Section 4.10	Toujours requis	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> S.O.		Sans objet
17.	Assurance financière	Section 2	Si, en se basant sur la nature de la demande (site d'élimination des déchets ou mesures de redressement, par exemple), le directeur responsable de l'application de l'article 9 détermine qu'une assurance financière est nécessaire	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> S.O.		<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
18.	Fiche des frais du demandeur	Section 4.9	Toujours requise	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> S.O.		Sans objet

**Veillez noter :** La divulgation des renseignements contenus dans les formulaires de demande et la documentation d'appoint soumis pour approbation est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. Cette loi définit ce qui peut et ne peut pas être divulgué au public et est utilisée pour évaluer toute demande de renseignements contenus figurant dans le dossier avec la demande d'autorisation.

Les renseignements soumis avec une demande d'autorisation peuvent aussi être assujettis à la *Charte des droits environnementaux*. Dans ces cas, la demande et la documentation d'appoint non confidentielle sont mises à la disposition du public.

Les demandeurs devraient par conséquent indiquer sur tous les documents ceux qui doivent demeurer confidentiels et fournir des preuves détaillées pour appuyer cette requête. Ces preuves feront partie des facteurs que le Ministère examinera au moment de prendre une décision concernant la divulgation de documents particuliers contenus dans le dossier.